

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES**  
**lors de la séance du Conseil Municipal du 10 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Magalie JADAUD.

Date de convocation : 4 Septembre 2024

**PRÉSENTS** : JADAUD Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, REMPLILLON Michel, TETRAULT Maryse, AUVINET Jean-Claude, MERLET Serge, ROBERT Carine

**Excusées** : AUBRY Marina, TEBAST Jacqueline

Secrétaire de séance : FOURNIER Laurent

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Au cours de sa séance du 10 Septembre 2024, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Laurent FOURNIER,
- approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 SEPTEMBRE 2024,

**Intercommunalité :**

**1. Présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activité de Sud Vendée Littoral pour l'année 2023.

**2. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :**

➤ **Débat sur le PADD en Conseil Municipal**

*Considérant que conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal ;*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- DE CLOTURER le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal,
- DE PRENDRE ACTE des échanges sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal annexés à la présente délibération,
- DE DIRE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

**Domaine et Patrimoine :**

**3. Réaffectation d'une friche semi-industrielle pour la mutualisation des Services Techniques, d'un espace associatif et d'un espace économique :**

➤ **Attribution des marchés de travaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue les marchés publics aux 14 lots pour un montant total HT de 957 722.31 €,
- Autorise Madame le Maire à procéder à la signature des marchés.

**4. Bâtiment multi services – Impasse du Champ Marotte :**

➤ **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Soutien à la ruralité – modification de la délibération n° 2024-1502-01 du 15/02/2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite la subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds de soutien à la ruralité,
- Accepte la modification du plan de financement sur la partie « Recettes » de la délibération n° 2024\_1502\_01 du 15 Février 2024 en sollicitant 20 000 €,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Aménagement du territoire :

### **5. Travaux de voirie 2024 :**

#### ➤ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Soutien à la ruralité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention du Conseil Départemental de 20 000 € au titre du Fonds de soutien à la ruralité pour ses travaux de voirie 2024,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande.

## Ressources Humaines :

### **6. Adhésion à la convention de participation chômage du Centre de Gestion de la Vendée**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au service « *Gestion du risque chômage pour le secteur public* » du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 11 Septembre 2024,
- De donner mission à Madame Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions,
- D'inscrire les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au CENTRE DE GESTION au titre de la présente prestation et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer ce règlement en application desdites conventions.

### **7. Recours à un CDD accroissement temporaire d'activité :**

#### ➤ Pour le service à la cantine à compter du 16 Septembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer 2 emplois temporaires pour le service à la cantine à compter du 16 Septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2024 :
  - Durée du contrat : 10 mois
  - Temps de travail : 3 heures hebdomadaires pendant les semaines scolaires
  - Niveau de recrutement : Catégorie C sur le grade d'Adjoint Technique Territorial
  - Niveau de rémunération : Indice Majoré 3616
- D'autoriser Madame le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants.

## Affaires financières :

### **8. Extinction de créances irrécouvrables**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'éteindre la créance qui s'élève à 2 122.22 €,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **9. Présentation et vote d'un Virement de crédits n° 1 au Budget Principal**

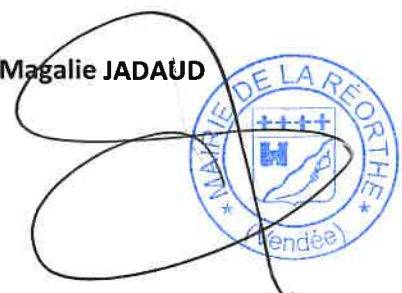
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de virement de crédits n° 1 au Budget Principal portant sur l'exercice 2024.

### **10. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion ou révision de louage de choses et l'exercice du droit de préemption.

Le Maire, **Magalie JADAUD**



Document mis en ligne sur le site internet  
de la commune de la Réorthe et affiché en Mairie  
conformément à l'article L2121-25 du CGCT,  
Le 13/09/2024